

Buffalo, situé sur les frontières des Territoires du Nord-Ouest, le ministère a accordé cinq droits de coupe à la suite d'un appel d'offre visant les deux principales concessions forestières. Ces droits de coupe intéressant environ un milliard et demi de pieds, mesure de planche, d'épinette et de peuplier. Aussi y a-t-on construit des scieries, une usine de rabotage et une fabrique de contre-plaqué, où travaillent environ 250 personnes établies à Fort-Smith (Territoires du Nord-Ouest). L'utilisation commerciale de ce bois stimulera sans doute l'intérêt à l'égard des vastes ressources forestières de ces territoires.

Je pourrais poursuivre en parlant des améliorations des lotissements urbains, à Whitehorse et à Aklavik...

M. Diefenbaker: Avant que le ministre poursuive, peut-il nous dire si l'on a fait un relevé ou une estimation des possibilités en énergie des Territoires du Nord-Ouest et, dans le cas de l'affirmative, quelle a été cette estimation?

L'hon. M. Lesage: Je pourrai donner ce chiffre demain, à l'honorable député. Je ne l'ai pas sous la main.

Je disais donc que je pourrais parler aussi de l'amélioration des services municipaux à Whitehorse et à Aklavik, et du vaste programme d'enseignement qu'on est en train de mettre au point en vue de la formation professionnelle des Esquimaux et Indiens des Territoires du Nord-Ouest. Nous faisons notre possible pour résoudre les problèmes difficiles qui se posent au nord du soixantième degré de latitude nord, et surtout dans les Territoires du Nord-Ouest, où les transports sont la clé de toute expansion économique.

Il y a aussi le problème humain que pose la population de ces régions. Nous ne pouvons dans l'espace de cinq ans mettre en valeur les quatre dixièmes du Canada. Il est impossible, à mon avis, de transporter d'un jour à l'autre dans notre ère atomique des peuplades vivant encore comme à l'âge de pierre. Il faut procéder d'une façon régulière et ordonnée; mais nous faisons des progrès constants, et je dois dire, monsieur l'Orateur, que, d'après moi, l'accusation formulée hier par le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) est sans doute immotivée.

Au cours du débat d'hier, certains députés ont mentionné, je crois, la possibilité de créer une commission de l'énergie.

Or il existe déjà une commission de l'énergie. Il y a deux ans, on a constitué un comité interministériel chargé de recueillir et de codifier tous les renseignements dont disposent les services de l'administration fédérale au sujet de l'énergie. Ce comité a été constitué afin d'étudier dans son ensemble le problème de l'énergie au Canada et, après

une ou deux réunions, on a décidé de commencer par mettre de l'ordre dans les données statistiques.

Un sous-comité a été chargé de s'entretenir avec le directeur du Bureau fédéral de la statistique et de prendre des dispositions en vue de modifier graduellement la façon dont le Bureau fédéral de la statistique établit ses rapports sur toutes les formes d'énergie. Le but de cette initiative c'était de classer et de coordonner toutes les données statistiques en un centre particulier, afin que quiconque désirerait des renseignements sur l'énergie au Canada puisse les trouver en un seul et même endroit sous une forme qu'il y aurait moyen de convertir en données se rattachant à un dénominateur commun. Pour fins de comparaison, on a choisi le charbon comme dénominateur commun.

M. W. Uren, de l'Office fédéral du charbon, préside ce comité. Le travail de ce comité a progressé au point où, prévoit-on, les données statistiques seront bientôt présentées sous une forme qui sera très utile aux gouvernements provinciaux, à l'industrie ou à quiconque s'intéresse à la question.

Le comité compte tenir ces renseignements aussi complets, récents et utiles que possible. Le travail qu'on accomplit semble répondre aux vœux adoptés l'automne dernier à la conférence des ministres provinciaux des Mines.

Les ministères ou organismes qui sont représentés au comité sont les ministères des Mines et des Relevés techniques, du Nord canadien et des Ressources nationales, du Commerce, des Finances, de la Défense nationale, le Conseil national de recherches et l'Office fédéral du charbon.

Qu'il me soit maintenant permis de parler de l'amendement qu'a proposé hier le chef de l'Opposition. Voici ce que j'y lis:

La Chambre est d'avis que le bien-être de la population du Canada exige l'adoption immédiate d'un programme de mise en valeur ayant pour objet de permettre l'exploitation de nos ressources naturelles...

Le chef de l'opposition a dit aussi, comme ent fait foi la page 1205 des *Débats*:

Nous ne voulons pas de solution au jour le jour où les grandes entreprises de mise en valeur au Canada dépendraient de la situation internationale, mais nous voulons un plan; pas du dirigisme économique mais un programme national.

Le chef de l'opposition demande donc un programme d'envergure nationale, un plan d'ensemble visant la mise en valeur et la gestion des ressources du Canada. Je ne suis pas d'avis qu'il revient au gouvernement fédéral d'élaborer, mettre au point et appliquer un programme national d'après un tel plan d'ensemble.